

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2014 (EPREUVES DE MARS A MAI 2015)

Près de 2000 candidats ont été admis à concourir à l'IRA de Bastia pour la session 2014 dont les épreuves se sont déroulées de mars à avril 2015, en vue d'accéder à des postes d'encadrement dans l'administration d'Etat. 296 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 129 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves écrites se sont déroulées, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfetures dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia en visio-conférence pour certains candidats des outre-mers. Le jury renouvelle ses remerciements appuyés aux équipes de l'IRA dirigé par M. Yvon ALAIN et tout particulièrement à M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge notamment des concours.

Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier les motivations des candidats et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP pour la première année de façon déconcentrée à Bastia.

Ce rapport présente comme chaque année dans chaque IRA, les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2014 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats. Je remercie tous les membres du jury qui, avec la diversité de leur expérience professionnelle et personnelle et l'implication constante qui fut la leur, ont exercé leur jugement avec beaucoup de rigueur et ont contribué aux conclusions ci-après.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Un nombre de candidats en légère baisse mais un niveau en amélioration

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année augmenté de 2 pour le concours externe et de 2 pour le concours interne par rapport à la session 2013.

Comme les années précédentes, les candidats à l'IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA. Ce taux de présence s'est maintenu pour le concours externe mais a fortement baissé pour le concours interne et continuer de s'éroder pour le troisième concours. Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il serait important de pouvoir mieux déterminer les causes et les moyens de pallier à l'écart entre candidats inscrits

et candidats présents. Il doit être rappelé aux candidats qui s'inscrivent leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

Les effectifs présents aux épreuves étant voisins, le taux d'admission est proche entre les différents IRA. La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour les concours externe et interne et légèrement plus favorable pour le troisième concours.

Comme pour la précédente session, 11% des candidats au concours externe ont été reçus, tandis que 9% des candidats aux concours interne et 10% au troisième concours ont connu ce succès.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	69	52	8
Inscrits acceptés	1081	802	118
Présents aux écrits	618	556	78
Admissibles	156	110	22
<i>% d'admissibles</i>	<i>25%</i>	<i>20%</i>	<i>28%</i>
Admis	69	52	8
Liste complémentaire	10	3	0
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	<i>9,0</i>	<i>10,7</i>	<i>9,8</i>
<i>% admis/présents aux écrits</i>	<i>11%</i>	<i>9%</i>	<i>10%</i>

Source : DGAFP-IRA de Bastia

La moyenne des notes du dernier admis s'établit à 11,41 et 11,94 pour les concours interne et externe et à 13,07 pour le troisième concours, soit un niveau d'ensemble supérieur à l'an passé pour les trois concours.

Moyennes des notes au concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Moyenne des admissibles	10,51	9,9	10,13
Moyenne générale du dernier admis	11,94	11,41	13,07

Source : DGAFP-IRA de Bastia

1.2. Des candidats venus d'horizons variés et une forte féminisation

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Bastia comme dans les autres IRA. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la féminisation constatée aux écrits. A la différence des années précédentes, les candidates des concours externes et internes ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales. Suivant la tendance constatée dans les autres IRA, mais de façon encore plus marquée à Bastia, les résultats attestent d'une très nette féminisation des promotions issues des concours externes et internes et à moindre degré du 3e concours. Tout autant que le déséquilibre précédent en défaveur des candidates féminines, le renversement de tendance appelle l'attention et l'analyse de ses causes.

**Taux de féminisation aux concours de l'IRA de Bastia
session 2014, (session 2013)**

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Taux de femmes présentes aux écrits	57% (57%)	71% (64%)	63 % (60%)
Taux de femmes admissibles	57% (61%)	73% (65%)	55% (61%)
Taux de femmes admises	70% (58%)	75% (54%)	63% (50%)

Source : DGAFP-IRA de Bastia

Les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2014, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 18 juin 2014 étaient les suivants :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- Gestion publique et performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Développement durable et politique publique ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une réunion préalable du jury s'est tenue à Bastia pour assurer une homogénéité des orientations de correction et organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux. Tous les membres du jury appartiennent à l'administration et la très grande majorité a suivi la formation de l'un des IRA.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l'écrit.

Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles

	Concours externe (moyenne des deux épreuves)	Concours interne	Troisième concours
Note la plus basse	10,5	9,9	10,1
Note la plus haute	15,7	15,3	15,8

Source : IRA de Bastia

Les membres du jury regrettent pour l'ensemble des concours un soin insuffisant apporté à la forme des copies, y compris les meilleures (orthographe, mise en forme, écriture). On ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation d'être de futurs cadres de l'Etat et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter les éléments utiles à la décision. Sur le fond, les membres du jury ont été heureux de constater une élévation du niveau des connaissances même si celles-ci sont parfois lacunaires ou confuses.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte. Les questions sur la gestion de fait et sur le FMI ont été les plus difficiles pour les candidats. Celles sur le maire agent de l'Etat et sur le salaire ont donné lieu aux réponses les plus inattendues. Les questions à réponse courte, même non formulées avec un point d'interrogation, doivent être traitées par une présentation claire des connaissances et l'exposé rapide d'une problématique.

Les réponses courtes peuvent nécessiter, compte tenu du temps imparti, des choix dans le traitement du sujet qui sont admis pourvu qu'ils apparaissent clairement énoncés. La brièveté des réponses demandées ne requiert pas un plan détaillé, ce qui n'empêche pas de

structurer le propos. Comme dans la composition générale, les candidats doivent se départir de propos ou jugements de valeur.

Le sujet de la note de synthèse portait sur la pauvreté. Il a souvent été traité de façon décevante avec des références mal maîtrisées et l'oubli de grands acteurs de la lutte contre la pauvreté que sont les partenaires associatifs et les collectivités territoriales. L'articulation des dispositifs et leur mise en perspective dans une optique d'évaluation ont souvent été méconnus ; les analyses micro et macro-économiques ont parfois été confondues.

Concours interne

Le niveau général des copies du concours interne s'est avéré cette année meilleur que l'an passé, avec des travaux de grande qualité.

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d'une note à partir d'un dossier et la réponse à une ou deux questions et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui ne finissent pas leur copie. Un grand nombre de candidats n'a fait ni plan, ni conclusion. Certains candidats n'ont traité que la note et n'ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n'est pas dans la nature de l'épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Sur les connaissances requises, il faut déplorer de trop nombreuses copies révélant une culture juridique insuffisante entraînant des confusions entre les différents niveaux de textes normatifs. Certaines affirmations erronées, par exemple sur le rôle de la Cour des comptes ou sur la mobilité des fonctionnaires, révèlent de graves lacunes et une rigueur insuffisante.

Troisième concours

Les notes rédigées par les candidats du troisième concours sont pour la plupart d'assez bonne qualité, même si la structuration du propos fait parfois défaut. Quelques très bons devoirs révèlent des candidats compétents et motivés. Le style doit être aussi adapté à l'épreuve et au contexte professionnel du service public. Il appartient aux candidats de convaincre de leur compréhension des problématiques de l'administration. La préparation au concours doit permettre d'éviter des confusions regrettables par exemple sur le défenseur des droits.

3. Les épreuves orales d'admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les candidats au concours externe fournissent une fiche récapitulant leur expérience et leurs centres d'intérêt ; elle doit être courte et les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Dans tous les cas, l'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation

et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur les oraux

Les épreuves orales sont révélatrices des personnalités et des motivations. Les membres du jury engagent un dialogue long avec le candidat qui doit démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et des premières minutes souvent trop formatées. Les présentations sont souvent bien préparées mais il est conseillé aux candidats de les personnaliser et de prendre du recul pour valoriser leurs expériences avec autant de précision que de modestie.

A travers leurs questions de connaissance administrative générale ou les mises en situations, les membres du jury, tous fonctionnaires, cherchent à apprécier des aptitudes et des réactions plus qu'une compétence technique. Un ton familier, un comportement désinvolte ou une réserve excessive en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu'induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les candidats doivent se préparer autant que possible à un échange avec le jury qui les place en situation de futur collaborateur.

Les membres du jury soulignent à nouveau l'importance pour les candidats de s'informer sur les postes et métiers proposés en sortie d'IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique.

Les candidats externes, en dépit de leur jeunesse, ont souvent déjà une expérience professionnelle qui mérite d'être davantage valorisée. La différence entre les candidats se fait souvent sur les mises en situation concrètes et la capacité à prendre position et à s'engager. La fiche personnelle est un document utile pour le candidat comme pour le jury, elle ne doit pas se confondre avec une lettre de motivation.

Parmi les candidats internes, ont été auditionnés des fonctionnaires aux très beaux parcours professionnels illustrant le rôle joué par cette voie d'ascension sociale. Certains candidats ont paru manquer de projet et de recul par rapport à leurs actuelles fonctions et contexte de travail. Le jury appelle l'attention de la DGAFP sur le fait que des candidatures pourraient être motivées par des situations de souffrance au travail. De manière générale, les candidats ont souvent des difficultés à bien présenter leur rôle exact et le contour de leurs responsabilités dans les postes où ils ont exercé. Leur positionnement par rapport à leurs supérieurs hiérarchiques est rarement évoqué spontanément. La méthodologie ne suffit pas et la préparation des candidats doit privilégier la réflexion personnelle et le mûrissement d'un projet professionnel, ouvert sur de nouveaux champs de l'administration. La présentation du dossier RAEP doit bien sûr être faite avec soin.

Les candidats du troisième concours s'engagent dans une reconversion professionnelle qu'il convient d'explicitier et d'argumenter. Les propos sincères et spontanés sont valorisés, de même qu'une bonne appréhension de l'actualité et des enjeux des politiques publiques.

3-3. Le bon équilibre écrit/oral

Les membres du jury se félicitent des résultats en progression cette année témoignant d'un bon investissement de la part des candidats et d'une meilleure adaptation au format des épreuves. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont les notes les plus équilibrées entre toutes les épreuves, et au sein même des épreuves écrites entre les différents sujets. La réussite passe donc assurément pour les trois concours par une préparation équilibrée entre les écrits et les oraux et l'acquisition du socle des connaissances juridiques et financières indispensables. C'est cet investissement de long terme qui permet d'affermir ses motivations et de démontrer son aptitude à intégrer la fonction publique ou accéder à la promotion de grade. Il s'agit aussi de prendre davantage confiance en soi, d'améliorer la clarté de son élocution, de valoriser son expérience professionnelle dans l'administration ou hors de l'administration, tout en situant les grands enjeux de notre société et de l'Etat aujourd'hui.

*Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury*

Rapport du président du jury

Concours 2014

Il convient d'abord de souligner la qualité de l'organisation de ce concours et de l'accueil à l'Institut Régional d'Administration de Lille. Le jury tient à exprimer ses remerciements à l'équipe de direction de l'institut, et en particulier à toutes les personnes qui ont directement œuvré à la réussite du concours sous la conduite de Monsieur JOANNE. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

1. Statistiques du concours 2014

Le registre des inscriptions a été ouvert en novembre 2014 ; il a abouti au plan national à l'inscription de 6211 candidats au concours externe, 4202 candidats au concours interne et 710 candidats au troisième concours.

Ces chiffres sont en recul par rapport à la session 2013 pour laquelle 6383 candidats s'étaient inscrits au concours externe (+ 172 candidats, soit 2,6%), 4439 au concours interne (+237 candidats, soit 5,3%) et 749 au troisième concours (+39 candidats, soit 5,2%).

Le recul du nombre global de candidats est donc très net d'une année sur l'autre puisqu'il atteint 11 123 candidats en 2014 contre 11 571 à la session 2013, soit une baisse de 3,8%.

De plus, ce recul intervient alors que le nombre global de postes offerts augmente de 19 pour atteindre un total de 644, dont 345 au concours externe, 258 au concours interne et 41 au troisième concours.

Dans ce cadre national, les statistiques du concours organisé à l'IRA de Lille confirment et amplifient cette tendance puisque les inscrits sont au nombre de 1258 en 2014 au concours externe, contre 1343 à la session 2013(-85 candidats, soit 6,3%) ; 899 au lieu de 1000 au concours interne (-101 candidats, soit-10,1%) et par contre une légère augmentation au troisième concours qui rassemble 163 candidats au lieu de 152 (+11 candidats, soit +7,2%).

Il conviendra de surveiller de près l'évolution des inscriptions au concours dans les prochaines années pour vérifier que l'érosion engagée cette année ne se poursuit pas ce qui pourrait devenir gênant, en terme de taux de pression, en particulier au niveau du concours interne.

Le concours devait permettre de pourvoir 69 postes au concours externe, 52 au concours interne et 8 au troisième concours.

Le taux de présence des inscrits aux épreuves se maintient d'une année sur l'autre au concours externe (43%), ainsi qu'au troisième concours (58,2%), mais il décline au concours interne puisqu'il atteint 63,7% à la session 2014 contre 67,3% à la session précédente. Il faut souligner que, comme les années précédentes, le taux de présence est largement inférieur à la moyenne nationale tant au concours externe qu'au concours interne (environ cinq points d'écart en moyenne).

La barre d'admissibilité est un peu plus basse que l'an dernier au concours externe (10,00) alors que la barre d'admission est pratiquement équivalente (11,51). Au concours interne, la

barre d'admissibilité est un peu plus basse (10,82 au lieu de 11,30), mais la barre d'admission est nettement plus basse (11,31 au lieu de 12,67). Il faut dire que le résultat de la session 2013 donnait un résultat très décalé des autres instituts ; il ne faut donc pas surestimer cette différence. Le résultat de cette année est en phase avec les autres instituts, à l'exception de celui de Metz qui à son tour, dispose d'un résultat très décalé pour cette session 2014.

Le tableau suivant, préparé par les services de l'institut, regroupe l'ensemble des données de la session 2014 du concours pour l'IRA de Lille

	externe	interne	3ème concours
Nb de postes	69	52	8
Nb d'inscrits (dossiers acceptés)	1 237	896	162
Nb de présents	541	573	95
Nb d'admissibles	149	123	25
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	<i>79,96</i>	<i>43,28</i>	<i>40,00</i>
Nb d'admis (liste principale)	69	52	8
<i>barre d'admission LP (en points)</i>	<i>149,67</i>	<i>90,44</i>	<i>97,53</i>
Nb d'admis (liste complémentaire)	23	12	3
<i>barre d'admission LC (en points)</i>	<i>140,00</i>	<i>85,64</i>	<i>93,24</i>

2. Fonctionnement du jury

Concernant le jury du concours 2014, aucun problème particulier n'est à souligner. La quasi-totalité de ses membres ont participé aux différentes réunions. Mais, que ce soit pour la correction des épreuves écrites ou les épreuves orales, la composition du jury répondait, cette année encore, aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation. Cette formation a été unanimement appréciée.

Les jurys ont respecté les souhaits exprimés par les responsables du recrutement de la fonction publique qui visent à vérifier les connaissances des candidats à l'écrit et de profiter des épreuves orales pour s'assurer des compétences des candidats dans l'esprit d'un véritable entretien de recrutement. Il faut souligner à cet égard que le jury a émis des remarques parfois sévères (en particulier dans le cadre du concours interne) sur le niveau de connaissances d'un nombre important de candidats qui ne semblent pas avoir consacré un temps suffisant à la préparation du concours. Les épreuves orales ont souvent été l'occasion de bien différencier les compétences des candidats, car la durée de l'épreuve permet d'écarter l'aspect parfois factice de présentations qui bien que brèves par la durée de cinq minutes accordée peuvent, bien souvent, donner l'impression d'avoir été formatées au cours de la préparation suivie par les candidats.

Les enseignants de langues, membres du jury ont aussi regretté la limitation à 15 de la note maximale prise en compte lors du concours. Cette limitation paraît assez injuste puisqu'elle aboutit à mettre la même note à un candidat qui valait une note de 20/20 qu'à celui qui méritait seulement la note de 15. Il y a là un point du règlement du concours qu'il faudrait revoir pour prendre en compte la nécessité de la maîtrise d'au moins une langue vivante, qui paraît indispensable pour un futur cadre de l'administration.

3. Le concours externe

Sur la liste principale, les notes se sont échelonnées de 14,77, à 11,51 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 10,89. Les notes se situent dans des fourchettes identiques aux années précédentes.

La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire, le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également bénéficié d'une formation dans un IEP. Le jury considère donc que les candidats devraient faire preuve d'un niveau de réflexion de bon niveau, appuyé sur des connaissances solides. C'est malheureusement loin d'être le cas pour beaucoup de candidats dont les connaissances paraissent largement insuffisantes pour une partie non négligeable d'entre eux.

Pour ce qui concerne tout d'abord l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général, et malgré le choix d'un sujet d'actualité, le jury ne peut que reprendre les observations déjà présentées dans le rapport de l'an passé sur le fait que la majorité des candidats n'a pas su sortir des clichés et des idées toutes faites, sans analyse, ni structure dans la présentation. Certaines copies étaient également peu lisibles, et comportaient un nombre important de fautes d'orthographe. La répétition, année après année des mêmes observations devraient inciter les candidats, et aussi les organismes de préparation, à bien comprendre que sans un travail de préparation approfondi et couvrant tous les domaines prévus dans l'arrêté qui détermine les thèmes retenus pour le concours, il n'est pas de succès possible.

Les questions à réponses courtes jouent un rôle fondamental dans la sélection des candidats, car des différences nettes apparaissent entre les candidats à l'occasion de cette épreuve. C'est là que l'écart en terme de connaissances est le plus avéré entre les candidats. Le jury souligne la nécessité de répondre, même de façon succincte, à l'ensemble des questions et rappelle la nécessité de bien se préparer à ce type d'épreuves à la fois par l'acquisition de connaissances, mais aussi par un entraînement qui doit permettre de maîtriser le temps qui est une des données importantes de cette épreuve spécifique.

Les candidats devraient profiter de l'exposé oral de cinq minutes pour apporter une touche personnelle à la présentation et surtout éviter la récitation chronologique du parcours. Les jurys ont souvent constaté, le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos et de la récitation d'un travail préparé par différentes organismes de préparation.

Même si cette épreuve peut avoir un aspect factice à la base, car l'expérience des candidats se résume à leurs activités universitaires et à leurs activités bénévoles autour de leur vie universitaire, il faudrait qu'ils puissent réfléchir sur leurs expériences et leurs projets d'avenir et non pas réciter un catalogue de réponses préparées à l'avance .

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus. Ainsi l'engouement soudain de nombreux candidats pour la fonction de gestionnaire d'EPLA a laissé dubitatifs les membres du jury qui se demandent encore si les fonctions exercées par le président du jury et/ou le nombre de postes consacrés à cette activité à la sortie de l'institut ne sont pas responsables de cet enthousiasme qui leur a paru excessif. En contre point, le jury a apprécié la capacité de certains candidats à défendre et argumenter le désir d'occuper des fonctions précises, tout en sachant que peu de postes leur sont consacrés à l'occasion du classement de sortie.

Les mises en situation ont été très révélatrices des capacités des candidats à exercer ou non des fonctions d'encadrement. C'est dans ce cadre que le formatage des organismes de préparation est le moins prégnant et les questions posées dans ce cadre apportent un éclairage très révélateur sur les compétences et qualités du candidat.

4. Le concours interne

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 15,06 à 11,31 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 10,71.

Les candidats au concours interne continuent à négliger l'épreuve supplémentaire de la ou des questions qui complètent la note administrative. Soit les candidats connaissent les questions posées et répondent d'abord aux questions, avant d'aborder la note, ce qui leur assure un certain nombre de points, soit ils commencent par la note avec le risque de s'y perdre et de ne plus avoir le temps de répondre aux questions soit parce qu'ils ne connaissent pas la réponse soit parce qu'ils sont vraiment pris par le temps.

Cette épreuve, qui est « l'épreuve phare » du concours interne, est aujourd'hui difficile pour les candidats, mais pose aussi un problème au jury. Les candidats doivent apprendre, dans leurs préparations, à gérer leur temps, ce qui n'est jamais simple ; ils doivent aussi être capables de rendre un arbitrage pour savoir par quelle partie, ils vont débiter entre la note et les questions et arrêter en un court laps de temps leur organisation. Les membres du jury pour leur part se doivent de respecter les règles du concours, même si, parfois, ils regrettent de ne pouvoir mieux noter des copies où la note est très bonne alors que les questions sont insuffisamment ou pas du tout traitées. La solution pourrait être de distinguer clairement deux parties de la notation, mais cela nécessiterait une modification des règles du concours.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains pensent encore que l'admission à l'IRA est la consécration d'un parcours, ce qui peut entraîner de graves désillusions.

Les jurys soulignent que les dossiers fournis demeurent décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas là, les questions font rapidement apparaître la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours. Là aussi, un certain formatage des dossiers apparaît et il devient vite facile de retrouver la marque de fabrique de tel ou tel organisme de préparation. Il faut aussi indiquer que la récitation par cœur de l'exposé revient fréquemment.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité qui est peu compatible avec les missions d'un attaché généraliste. Ce point mérite d'être rappelé et souligné, car il est la cause directe de l'échec de nombreux candidats.

L'épreuve de langues qui est facultative montre un niveau très hétérogène. Il se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain nombre de candidats a mal mesuré cette difficulté et a manifestement souffert pendant l'épreuve.

5. Le troisième concours

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 14,97 à 12,19 (Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 11,66).

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité, les candidats présentent des parcours très intéressants.

Comme dans les autres voies, les réponses aux questions ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information parfois insuffisant. La question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent que certains propos convenus cachent d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi.

Alain PERRITAZ

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2014

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

1. Les épreuves et les thèmes du concours

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administrations sont définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées , accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;
- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...), accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Un arrêté du 18 juin 2014 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition générale du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- La gestion publique et la performance dans les services publics ;
- Le développement durable et les politiques publiques ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

1. Les statistiques

Le concours externe offrait cette année 69 places, le concours interne, 51 postes et le troisième concours, 8 postes.

1.1. Présence et sélectivité

Présence et sélectivité du concours externe

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
1433	631	44 %	69	9.1 %

Présence et sélectivité du concours interne

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes offerts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
838	524	63 %	51	10.3 %

Présence et sélectivité du troisième concours

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)

				sur présents)
149	95	64%	8	11.9

On peut s'étonner de l'importance du taux de non-présentation, et le déplorer, dès lors que des moyens importants sont engagés pour l'accueil des candidats de l'écrit et ce, sur la base du nombre d'inscrits.

La sélectivité est légèrement supérieure pour le troisième concours que pour le concours interne, et pour ce dernier concours, légèrement supérieure à ce qu'elle est pour le concours externe, tout en restant dans les mêmes ordres de grandeur pour les trois concours.

Le jury a choisi de déclarer 170 candidats admissibles au concours externe, soit un ratio admissible/admis de 2,46. Pour le concours interne, 128 ont été admissibles, soit un ratio admis/admissibles de 2,51. Enfin, pour le troisième concours, il y a eu 24 admissibles soit un ratio de 3.

1.2.Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

	Nombre d'admis à concourir	% femmes	Nombre de présents	% femmes	Nombre d'admissibles	% femmes	Nombre d'admis (LP)	% femmes
Concours externe	1433	59	631	55.3	170	59	69	61
Concours interne	838	70	524	70	128	68	51	69
Troisième concours	149	57	95	56	24	62	8	62
Total	2420	62	1250	60.5	322	63	128	64

La comparaison des taux aux différents stades du concours ne fait pas apparaître de distorsion liée au genre.

1.3.Notes planchers d'admission

Le dernier candidat admis au concours externe s'était vu attribuer une moyenne de 11,5. Le jury a en outre inscrit 19 candidats sur la liste complémentaire (67 postes à pourvoir en 2014 et 24 candidats sur la liste complémentaire).

Le dernier candidat interne admis a obtenu une moyenne de 11,41. Six candidats ont été retenus en liste complémentaire (contre 50 en liste principale et 10 en liste complémentaire en 2014)

Enfin, s'agissant du troisième concours, le dernier candidat admis l'a été avec une moyenne de 12,8. Le jury a retenu trois candidats en liste complémentaire (comme en 2014 pour les deux listes).

2. L'organisation du travail du jury

La présidente tient à souligner le professionnalisme et l'efficacité du travail de la cellule « concours » de l'IRA de Lyon, pour l'organisation des épreuves écrites et orales. Grâce au travail fourni, les épreuves ont pu se dérouler dans les meilleures conditions de sérénité possibles, tant pour les candidats que pour les examinateurs. Les candidats ont ainsi été mis en situation de fournir la meilleure prestation possible, tandis que les examinateurs ont pu leur consacrer toute leur attention. Que l'équipe trouve ici l'expression de tous les remerciements du jury.

Après les épreuves écrites, le jury s'est réuni pour organiser la correction des copies et élaborer des principes communs de correction. Cet exercice théorique a été doublé d'une simulation pratique, trois copies de chaque épreuve étant données aux différents binômes qui les ont lues et évaluées en temps réel, les résultats étant ensuite comparés afin que les correcteurs tirent les conséquences de cette correction « à blanc » pour leur pratique de lecture des copies. Cet exercice a permis d'affiner et de mieux partager les critères d'évaluation.

La prise en compte de la qualité de la syntaxe et de l'orthographe a fait l'objet de longs débats. Le jury est tombé d'accord pour dire qu'une copie agréablement rédigée pouvait se voir attribuer un point supplémentaire par rapport à la note résultant de l'ensemble des autres critères (appropriation du sujet, plan annoncé et suivi, qualité de la réflexion...), tandis qu'une copie pêchant par de trop nombreuses fautes de grammaire ou d'orthographe pouvait s'en voir retirer un. Toutefois, au-delà de cette pratique, le jury a souligné à quel point une copie à la syntaxe défaillante et maltraitant l'orthographe produisait une impression défavorable sur le correcteur et l'influençait nécessairement, et ce au-delà du point de pénalité précité.

Après la correction des copies, le jury a arrêté les listes d'admissibilité.

Les membres du jury appelés à participer aux épreuves orales ont suivi une formation rappelant les principes et les objectifs du recrutement IRA et les « passages obligés » de l'épreuve, notamment la mise en situation ; les échanges sur les pratiques qui ont eu lieu à cette occasion ont permis de faire converger les façons de procéder et d'arrêter des principes communs.

Les épreuves orales ont ensuite été organisées ; le service des concours s'est efforcé de composer des « trinômes » équilibrant les origines professionnelles des jurés et leur plus ou moins grande ancienneté dans la participation au jury des IRA, ainsi que la mixité hommes/femmes au sein de chacun des sous-jury.

Au cours des épreuves orales, le jury s'est régulièrement réuni pour mettre en commun les appréciations portées sur les candidats et compléter les principes communs pour le traitement des cas particuliers.

Dès lors, le besoin de péréquation a été finalement assez faible, les notes convergeant largement ; les effets de la péréquation entre trinômes ont donc été limités.

Le jury ne s'est pas censuré dans le fait d'utiliser les notes éliminatoires, face à des candidats dont il estimait qu'ils ne devaient pas, en l'état, quelque brillantes qu'aient pu être leurs prestations à l'écrit ou en langues vivantes, entrer dans l'administration. Cela ne signifie en rien que ces candidats n'aient pas toutes leurs chances pour l'année suivante, s'ils veulent bien s'interroger sur leur attitude ou leur motivation.

3. Les observations du jury

Les membres du jury ont détecté, parmi les copies et les prestations orales, suffisamment de bonnes performances pour pourvoir sans regrets au nombre de places d'admissibles, puis d'admis. Il sera surtout question ci-dessous des principales lacunes observées, afin d'aider les candidats à se préparer au mieux dans l'optique des prochaines sessions.

3.1. Sur les épreuves écrites

3.1.1. Les épreuves du concours externe

Sujet de composition générale : « l'Etat peut-il lutter efficacement contre la pauvreté ? »

Le sujet a été souvent mal compris, les candidats traitant souvent, en réalité, des sujets approchants tels que, notamment « les moyens dont dispose l'Etat pour lutter contre la pauvreté » ; alors que le libellé du sujet invitait, d'une part, à se demander si l'Etat disposait encore de leviers suffisants vis-à-vis des publics en difficulté eu égard, notamment, aux compétences transférées à d'autres acteurs (collectivités territoriales), d'autre part, au travers de l'adverbe « efficacement », à porter un regard critique sur les moyens mis en œuvre et leur résultat.

Peu de candidats ont trouvé un juste milieu entre une approche abstraite, devenant facilement idéologique, sans contenu technique réel, et une approche technocratique se bornant à la description d'outils de politique publique, sans contextualisation ni regard critique.

L'existence d'un plan annoncé, et surtout suivi, a été assez rare pour constituer un véritable critère de la bonne copie. Il faut rappeler également qu'un travail de définition des termes du sujet, notamment ici, est un préalable indispensable à la problématisation et au traitement de

la question. Ce travail a souvent été correctement réalisé pour le terme de « pauvreté », moins souvent pour « efficacement ».

Quelques copies ne comportaient aucune structuration (ni introduction, ni plan, ni conclusion), révélant une absence de préparation et une ignorance des attendus d'une telle épreuve. La lecture et l'étude des rapports de jurys des années précédentes seraient de nature à éviter cet écueil.

En ce qui concerne la forme, le jury a souvent déploré la fréquente banalité de « l'accroche », souvent inspirée par l'actualité immédiate et qui ne permet pas à la copie de se distinguer. On ne peut que conseiller aux candidats d'entamer leur propos par des références plus anciennes et plus réfléchies.

Les correcteurs ont été préoccupés par un nombre élevé de copies révélant un défaut de maîtrise de l'écrit (style oral, langage télégraphique), et, au-delà des simples lacunes orthographiques (qui concernaient plus de 50% des candidats), une construction défailante des phrases trahissant une certaine confusion dans le raisonnement.

Inversement, les bonnes copies sont celles qui montrent une maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, une exposition logique des idées, une pertinence de l'ouverture du propos, un effort de problématisation et de réflexion, des connaissances suffisantes et des exemples concrets, des développements qui évitent le hors-sujet.

Les questions à réponse courte (QRC) ont elles aussi déçu les correcteurs, les trois qualités attendues de présence de connaissances, prise de recul et capacités de synthèse étant très rarement réunies. Les candidats n'ont pas échappé à la tentation du « remplissage ». La question « le maire, agent de l'Etat » a souvent fait l'objet d'un traitement défectueux, montrant un défaut de compréhension de l'énoncé ou des connaissances gravement lacunaires, beaucoup de candidats se lançant dans un exposé exhaustif des missions et fonctions du maire. La « gestion de fait » est elle aussi très mal connue. Les notes atteignant la moyenne sur cette épreuve sont rares.

Les remarques formulées sur la composition, quant à la forme, sont également valables pour les réponses aux questions.

3.1.2. Les épreuves du concours interne

Le sujet consistait en la rédaction d'une note administrative sur la nouvelle gouvernance des universités. Deux questions complémentaires portaient sur la Cour des Comptes et la charte de la mobilité dans la fonction publique de l'Etat.

Les candidats ont manifestement été désarçonnés par la technicité du sujet du dossier. Les écrits présentant le double caractère de concision et d'efficacité opérationnelle sont rares. Le style a été souvent jugé trop technocratique et convenu.

La bonne copie est celle qui combine un plan clair, souvent caractérisé par des titres expressifs ; une rédaction précise et dynamique ; une présentation formelle aérée, avec des titres mis en évidence ; des développements construits dans un esprit de synthèse (les meilleures copies ne sont pas les plus longues), tout en reprenant l'essentiel du dossier.

Les candidats ont eu du mal à trouver le bon équilibre entre la note administrative et les questions courtes ; les notes de qualité s'accompagnaient de questions courtes au contenu insuffisant, et inversement.

Il est particulièrement alarmant de constater que 25% des candidats environ ne répondent purement et simplement pas aux questions. Un candidat ayant réalisé une performance correcte voire bonne sur la note peut ne pas être admissible faute d'avoir pris le temps de répondre, fût-ce a minima, aux questions, qui représentent quelque 25% de la note globale.

Les correcteurs ont dans l'ensemble été déçus par la qualité des réponses aux questions, même sur des sujets « classiques », très anticipables et dont on pouvait attendre un bon niveau de maîtrise. Ainsi, la question : « la cour des comptes » a donné lieu à des réponses très lacunaires voire erronées. Un candidat qui se donne la peine d'acquérir une connaissance de base des principales institutions administratives et des problématiques essentielles de l'action publique peut aisément engranger des points sur cette partie de l'épreuve – mais cet effort n'est pas toujours fourni.

En conclusion, tant s'agissant du concours externe que du concours interne, les copies d'un niveau correct (plan annoncé et suivi, dégagement d'une problématique, bonnes capacités d'analyse et de synthèse, exposé clair et conclusif) ont facilement obtenu d'excellentes notes.

3.1.3. Les épreuves du troisième concours

Le sujet consistait en la rédaction d'une note de synthèse sur la mise en place du dispositif des emplois d'avenir dans les collèges et les lycées. Deux questions complémentaires portaient sur le défenseur des droits et les obligations statutaires des fonctionnaires.

Les copies du troisième concours étaient d'une manière générale d'un niveau plus satisfaisant que celles du concours interne.

3.2. Sur les épreuves orales

Les présentations orales des candidats avaient à l'évidence été très préparées, ce dont on ne peut faire grief aux intéressés. Dans la suite de l'entretien, le jury a déploré des prises de risque excessivement limitées, les candidats craignant de s'exposer en émettant une opinion personnelle, qui pourtant, dès lors qu'elle est correctement amenée, nuancée et argumentée, ne peut que bénéficier au candidat. Les candidats semblent hantés par la peur de la « mauvaise

réponse » et appliqués à rechercher la « réponse attendue » alors que celle-ci, bien souvent, n'existe pas. A contrario, le jury a apprécié les prises de position révélant conviction, enthousiasme et argumentation mesurée du propos.

Chez les candidats des trois concours, le jury a souvent été déçu par le contraste entre la richesse de l'expérience (séjours à l'étrangers, postes occupés...) et la faiblesse des apports qu'ils avaient représentés pour des candidats, incapables d'explicitier de façon intéressante ce qu'ils avaient appris ou retiré de tel ou tel épisode de leur parcours.

Dans le même ordre d'idée, les candidats ont été trop souvent incapable de donner des précisions ou de développer une opinion sur des éléments qu'ils avaient eux-mêmes choisis de porter à la connaissance du jury, soit dans le descriptif de leurs expériences, soit au titre de leurs centres d'intérêt. Un candidat qui évoque un sujet devant le jury doit être en mesure de fournir des compléments d'information ou d'élaborer des réflexions sur ce thème.

Pour les candidats du concours interne, les examinateurs, dans leur ensemble, ont été frappés par la faiblesse des connaissances administratives générales de candidats qui disposaient pourtant d'une expérience professionnelle non négligeable dans l'administration. Au-delà de l'environnement de travail immédiat de chacun, le cadre général, qu'il soit institutionnel, juridique, budgétaire... de l'administration n'était pas connu. Même les grandes réformes en cours affectant la sphère publique (réforme des collèges, regroupement des régions, création de la métropole de Lyon...) apparaissaient très en deçà de ce qu'on peut attendre du « fonctionnaire-citoyen ».

Pour les candidats au concours externe, s'il est difficile, pour de jeunes candidats, de s'imaginer dans les postures d'encadrement qu'ils n'ont pas connu, ces candidats ont rarement évité, dans les mises en situation de ce type, le double écueil de l'autoritarisme ou de l'angélisme (référence insistante à l'« écoute »...)

Les obligations des fonctionnaires (obéissance, neutralité, loyauté) sont assez souvent mal connues et peu comprises par les candidats externes. Les questions sur la loyauté, en particulier, ont très souvent trahi, de la part du candidat, une posture excessivement individualiste, le candidat acceptant mal, par exemple, la perspective que son travail soit repris à son compte par son supérieur hiérarchique alors que telle est la règle du fonctionnement administratif. La loyauté est par ailleurs un terme que les candidats du concours externe ont du mal à définir et sur laquelle une réflexion personnelle paraîtrait des plus profitables.

Les épreuves de langues vivantes

- Les examinateurs d'anglais ont relevé un bon niveau d'ensemble, une bonne connaissance de phrases utiles, une bonne motivation et une culture générale

satisfaisante ; l'un d'eux ajoute que faire preuve d'un peu de détente peut apporter un « plus ».

- L'examinatrice d'italien souligne un nombre élevé de candidats de bon niveau, dû peut-être à la proximité géographique entre Lyon et l'Italie. Elle souligne que le candidat qui parle un italien correct et agréable obtient un meilleur résultat que celui qui possède un bon accent grâce le cas échéant à des antécédents familiaux mais qui ne fournit pas d'efforts d'expression.
- L'examinatrice d'allemand a elle aussi relevé un bon niveau général et une bonne préparation sauf dans un cas où une candidate a préparé une traduction au lieu d'un commentaire du texte. Elle insiste sur la nécessité d'une bonne maîtrise des tournures usuelles permettant de présenter un thème ou d'exprimer une opinion.

4. Conclusion et recommandations pour les candidats

Les candidats devraient réfléchir aux attendus des correcteurs : bonnes connaissances de base, réflexion, qualité et clarté de l'expression, et organiser tant leur travail de préparation que leur prestation sur cette base.

A l'écrit, l'annonce et le respect d'un plan, la clarté et la simplicité, sont des atouts à développer, plus que la sophistication qui tombe souvent dans la confusion. Une syntaxe de qualité et une orthographe correcte sont plus que jamais des qualités à développer. A cet égard, le jury ne peut que rappeler que la pratique régulière de la lecture est le meilleur moyen de développer ses compétences en la matière – certains candidats ne lisent manifestement pas ou très peu.

Pour les épreuves orales, les candidats internes doivent réviser ou acquérir des connaissances de base sur l'administration, au-delà de leur environnement de travail immédiat. Beaucoup doivent également conduire une réflexion sur leur motivation : plus d'une fois, le jury a eu le sentiment que le candidat était davantage poussé à passer le concours par l'évolution des structures où il était affecté, et/ou par la disparition ou la raréfaction de ses perspectives naturelles d'évolution, que par un réel projet personnel.

Les élèves externes doivent se projeter dans les contextes de management, même si ceux-ci ne leur sont pas familiers, et, plus largement, dans les différents environnements professionnels dans lesquels les anciens élèves des IRA peuvent être conduits à exercer, ce qui peut supposer un petit effort de documentation.

Enfin, tous les candidats qui mettent en avant un sujet ou un thème, que celui-ci soit dominant dans leur parcours passé ou affiché comme un centre d'intérêt, doit être en mesure de répondre aux questions du jury sur ce thème.

Agnes Fontana
Présidente du jury

CONCOURS 2014

Rapport du jury

Le concours 2014 s'est déroulé dans de parfaites conditions grâce notamment aux services de l'IRA, tous attentifs à créer les meilleures conditions pour l'accueil et l'écoute des candidats.

Le présent rapport s'attache, au delà du bilan, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'à donner aux futurs candidats des éléments destinés à faciliter leur préparation.

1. Rappel sommaire des épreuves

1.1 Admissibilité

➤ Concours externe

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

➤ Concours interne et 3e concours

- note administrative pour le concours interne
- note de synthèse pour le 3° concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...).

Depuis la session 2012, un arrêté du ministre de la fonction publique pris avant le 1er septembre de l'année précédant celle du déroulement des épreuves fixe la liste des thèmes à partir desquels sont déterminés par le jury les sujets de l'épreuve de composition du concours externe, de l'épreuve de note administrative du concours interne et de l'épreuve de note de synthèse du troisième concours. Pour la présente session comme pour la session 2015 dont les épreuves se dérouleront en 2016 (cf. arrêté du 23 juin 2015), les thèmes suivants ont été retenus: l'Etat, garant de l'égalité des chances ; le rôle de l'Etat en matière économique ; la gestion publique et la performance dans les services publics ; le système éducatif ; le développement durable et la politique publique ; l'Etat et son organisation territoriale.

1.2 Epreuves orales d'admission

Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :

- les qualités personnelles et le potentiel du candidat ainsi que son comportement face à une situation concrète, en particulier sous forme de questions de « mise en situation », pour les trois concours
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat, ses acquis professionnels et ses connaissances administratives générales pour le concours interne et le 3° concours

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	69	52	8
Inscrits	1128	824	135
Admis à concourir	1122	812	129
Présents Ecrit	607	540	76
% présents	54,1%	66,5%	58,9%
ADMISSIBILITE			
Admissibles	168	117	21
Barre d'admissibilité	10,70	11,20	11,00
% admissibles	28%	22%	28%
Moyenne la + élevée	15,25	17,2	16,00
Moyenne la + basse	0	0	2,25
Nbre de notes éliminatoires	7	11	0
ADMISSION			
Présents	161	112	21
Moyenne la + élevée	15,5	16,31	17,72
Moyenne la + basse	9,32	9,37	9
Nbre de notes éliminatoires	0	0	0
Admis liste principale	69	52	8
Barre d'admission liste principale	12,40	12,96	13,03
Inscrits liste complémentaire	15	7	2
Barre d'admission liste complémentaire	12,11	12,83	12,53
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	8,8	10,4	9,5

EPREUVES (notes après péréquation) - notes minimales ne tenant pas compte des 0

	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	2,44	16,74	8,89
Q.R.C	0,11	17,14	9,14
Entretien avec le jury	5,25	19,19	12,23
Langue	3	20	12,61
Concours interne			
Note administrative + questions	0,52	17,2	8,46
<i>Note administrative</i>	0,25	17	9,27
<i>Question</i>	0,25	18	5,48
Entretien avec le jury	5,36	18,81	12,42
Langue	3,5	18	11,81
3e concours			
Note de synthèse + questions	2,25	16	8,9
<i>Note de synthèse</i>	3	16	9,89
<i>Question</i>	0,5	17,25	5,92
Entretien avec le jury	5,5	19	11,12
Langue	10,5	18	14,22

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

3.1 Epreuves écrites

3.11 Concours externe

Première épreuve :

Le sujet consistait à répondre à la question suivante : « Comment l'Etat peut-il lutter efficacement contre la pauvreté ? ». Il s'agissait, au-delà de la mobilisation de connaissances personnelles, d'ordonner une réflexion propre en vue d'apporter une réponse argumentée et construite à la question posée.

La moyenne des notes s'établit cette année à 8,89, ce qui traduit la fréquente déception du jury devant l'insuffisance, souvent flagrante, des efforts réalisés par la majorité des candidats pour aller au-delà du rappel d'évidences, d'ailleurs loin d'être toujours maîtrisées en termes de connaissances, et se donner les moyens d'apporter une réponse à la question posée.

Une fois de plus, on rappellera que le succès dans cette épreuve dépend avant tout de la profondeur et du sérieux avec lesquels le candidat est à même d'analyser tous les aspects et enjeux du sujet et de démontrer sa capacité à ordonner la réflexion selon une ligne démonstrative par laquelle on cherche à convaincre de la pertinence de la réponse apportée.

On relèvera également que trop de copies comportent encore des erreurs de style, de grammaire ou d'orthographe dont la répétition est parfois excessive.

Deuxième épreuve :

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- Le maire, agent de l'Etat
- La rémunération des fonctionnaires
- La protection des droits fondamentaux par l'Union européenne
- Les sources de financement de la sécurité sociale
- La gestion de fait
- le Fonds monétaire international.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans la diversité des domaines en rapport avec les grands enjeux des politiques publiques. Si, naturellement, la capacité à construire des réponses articulées à chacune des questions est un élément important, c'est d'abord et avant tout la capacité à mobiliser des connaissances qui est appréciée au travers de cette épreuve.

Cette année la note moyenne s'établit à 9,14, soit un niveau un peu plus élevé que celui enregistré dans la moyenne des années précédentes. Il n'en reste pas moins que beaucoup de candidats ne montrent pas détenir le socle des connaissances utiles à un exercice professionnel efficace et que l'effort des futurs candidats doit aussi porter sur l'acquisition et la maîtrise des savoirs indispensables.

3.12 Concours interne

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année les principales modifications apportées dans la période récente à la gouvernance des universités.

L'arrêté du 27 juillet 2012 ayant complété le programme de l'épreuve par le traitement d'une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales des candidats et leurs connaissances en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration, deux questions étaient à traiter cette année sur la charte de la mobilité dans la fonction publique de l'Etat

d'une part, les missions de la Cour des comptes d'autre part.

A nouveau cette année, on observe un grand contraste entre le traitement de la note administrative (moyenne : 9,27) et celui des questions (moyenne : 5,48), pour une moyenne globale de l'épreuve égale à 8,46, les questions entrant pour un quart dans la note globale. Une proportion encore élevée des candidats n'ont pas répondu aux deux questions et il faut observer une certaine faiblesse globale du traitement des deux questions par ceux des candidats qui y ont répondu. De même il existe des écarts très visibles dans la qualité de la réflexion mise en œuvre par les candidats pour préparer la rédaction de la note administrative.

Les candidats à venir doivent pouvoir tirer de ces constats des conséquences logiques aussi bien quant à la nécessaire maîtrise de connaissances administratives générales que quant au développement d'une capacité à assimiler les informations qui sont fournies en vue de dégager des solutions ou propositions concrètes et tournées vers l'action administrative.

3.13 Troisième concours :

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur la mise en place du dispositif des emplois d'avenir dans les collèges et les lycées d'une académie. L'épreuve comporte également une ou deux questions qui, cette année, portaient sur le Défenseur des droits d'une part, les obligations statutaires des fonctionnaires d'autre part.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées. L'épreuve cette année a connu une moyenne de 8,9 (9,89 pour la note administrative et 5,92 pour les questions). Les causes en sont les mêmes : une proportion élevée des candidats n'ont pas traité les questions, pour ceux qui les ont traitées la moyenne est très basse, enfin le traitement de la note sur dossier est lui aussi décevant.

Pourtant le jury reste conscient, dans la correction des copies, que l'épreuve concerne des candidats dont beaucoup n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et qui éprouvent sans doute une certaine difficulté à se positionner dans l'optique de la préparation d'une note à vocation directement opérationnelle. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier très correctement informatif et à tirer de sa substance l'identification des problématiques soulevées et des actions concrètes que celles-ci appellent.

3.2 Epreuves orales

3.21 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats déclarés admissibles au regard de ce qui est attendu de fonctionnaires appelés à servir dans la diversité des métiers exercés par les attachés, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à constituer un dossier conçu dans l'optique de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle et dans lequel ils sont invités à exposer leurs motivations. Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche leur permettant de décrire leur parcours et leurs motivations.

S'agissant du concours interne, et depuis l'intervention de l'arrêté du 27 juillet 2012 pour le troisième concours également, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Les dossiers constitués par les candidats restent de qualité inégale. Certains permettent utilement de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels. D'autres, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments

de base sur lesquels ils devraient pouvoir s'appuyer, en complément de l'exposé du candidat, dans la conduite de l'entretien.

Beaucoup de dossiers, bien que se présentant comme complets ou détaillés, apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat. La description des compétences qu'un candidat estime avoir acquises dans tel ou tel poste ne doit pas pouvoir prendre la forme d'une recopie mécanique de références piochées dans des répertoires de métiers ou des modèles préconçus. Des interventions extérieures dans la rédaction des documents étaient encore parfois clairement décelables.

Les candidats ont intérêt à aborder la conception du dossier ou de la fiche comme un exercice personnel réclamant réflexion et mise en perspective, loin de la reproduction de tout standard.

L'épreuve débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat doit présenter son parcours et ses motivations. Le jury est frappé par l'extrême timidité manifestée par un très grand nombre de candidats à expliquer ce qu'ils attendent d'une carrière dans le corps des attachés. Autant les exposés sont complets s'agissant de la formation ou du parcours des candidats, autant beaucoup d'entre eux sont décevants en termes de motivations. Or il est attendu des candidats qu'ils soient capables, sans qu'on les y pousse par une succession de questions, de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer en les mettant en rapport avec leurs attentes, leurs souhaits d'évolution, leurs points forts et les capacités qu'ils détiennent. Ils doivent être capables d'expliquer clairement pourquoi ils veulent devenir attachés et montrer en quoi l'accomplissement de la carrière correspondante répondrait à un besoin d'épanouissement professionnel.

De la même manière, le degré de connaissance des candidats sur la réalité de l'organisation administrative est très dispersé, conduisant le jury à s'interroger dans certains cas sur l'aptitude du candidat à réellement appréhender le contexte de son exercice professionnel.

On ne saurait enfin trop insister sur le fait que, conformément à ce qui est explicitement prévu dans le programme de l'épreuve, une part non négligeable de celle-ci est consacrée à des questions de mise en situation professionnelle. Les candidats s'y adaptent manifestement mieux qu'au cours des précédentes sessions, même si des progrès restent encore à enregistrer en la matière. Alors que ces questions ont pour objet d'éprouver la capacité de réaction, le jugement et la présence d'esprit des candidats, elles appellent rarement des réponses univoques et encore moins des réponses « standard ».

Les notes moyennes attribuées à cette épreuve ont été de :

- 12,23 pour le concours externe ;
- 12,42 pour le concours interne ;
- 11,12 pour le troisième concours.

Les notes sont proches des notes moyennes des années précédentes.

3.22 Epreuve de langue

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3e concours, cette épreuve est facultative et ne s'imputait sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la note de 10. Par ailleurs l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Comme les années précédentes, il faut souligner que rares ont été les candidats dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. Le format de l'épreuve semble désormais connu et maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue est légèrement supérieure à celle des précédentes sessions.

4. Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats

En l'absence d'évolutions fondamentales dans les appréciations que le jury est conduit à porter sur le degré de préparation et d'adaptation des candidats aux épreuves, les conclusions et recommandations formulées les années précédentes restent d'une complète actualité.

Deux points absolument fondamentaux doivent ainsi être soulignés à l'intention des futurs candidats au concours.

Le premier est qu'il faut rappeler, si évident cela paraît-il, que le travail paie. Les candidats admis rencontrent rarement le succès sans avoir soigneusement préparé les épreuves. La préparation des épreuves écrites est d'une double nature : acquérir ou consolider la maîtrise des connaissances nécessaires pour chaque épreuve, s'entraîner à l'effort de construction intellectuelle que représente soit la composition de l'épreuve externe soit l'épreuve de note administrative des deux autres concours. En dehors ou en plus des préparations organisées, dont le suivi est d'une utilité avérée, cela implique un investissement durable dans un effort de travail personnel comme le déploiement d'une curiosité d'esprit permettant d'appréhender correctement le contexte et les enjeux des éléments figurant dans le programme des épreuves.

Le second point concerne plus particulièrement le stade des épreuves d'admission. Dans la principale épreuve orale, les meilleurs candidats sont ceux qui montrent une réelle capacité à mobiliser leurs aptitudes et leurs compétences pour les mettre au service d'un exercice concret des fonctions d'attachés. Cette épreuve n'a pas pour but de départager des candidats qui se contentent de chercher à acquérir un statut ou un grade. Elle vise à détecter ceux qui sont porteurs d'un réel projet professionnel dans lequel une personnalité, des qualités, des aptitudes et des compétences sont projetées de manière convaincante. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s'agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d'entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. Un candidat admissible mais médiocrement classé à l'issue des écrits parvient à franchir la barre d'admission s'il porte des motivations claires, réfléchies, construites et sincères. Un candidat bien classé à l'issue des écrits n'est pas exonéré de cette démonstration s'il veut être admis.

Le président du jury

Patrick PIERRARD
Préfet

Rapport du jury des concours d'accès à l'IRA de NANTES Session 2014

Observations préliminaires

Le jury renouvelle ses remerciements à l'équipe administrative de l'IRA de Nantes pour la qualité de son accueil et pour sa disponibilité dont elle sait, aussi, témoigner à l'égard des candidats.

Le jury se félicite, par ailleurs, des échanges très coopératifs avec la direction qui ont, notamment, porté sur son appréciation des candidats précédemment recrutés à l'issue de l'année de formation. Ces informations sont précieuses pour vérifier la qualité de la sélection des candidats.

DEROULEMENT DE LA SELECTION

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1.1 Observations sur le déroulement du processus de correction

Dans un souci constant d'équité et de contrôle qualité du travail des membres du jury, les correcteurs se sont réunis afin de formaliser ensemble des repères précis de correction. Ce « séminaire des correcteurs » s'est déroulé sur une journée entière en quatre séquences :

- appropriation du sujet et réflexion collective sur les compléments à apporter au corrigé proposé par l'auteur du sujet ;
- correction « à blanc » et mise à l'épreuve du corrigé ainsi complété sur un échantillonnage de copies examinées par chaque correcteur individuellement ;
- comparaison collective des notes attribuées et analyse des écarts ;
- formalisation collective des principaux attendus, des pièges du sujet, et du barème détaillé.

L'ensemble des correcteurs considère cet exercice comme important et source de gain de temps par la suite. Mais la démarche conduit aussi à élever le niveau d'exigence du jury à l'égard des candidats. Dans le cadre d'un concours qui retient les meilleurs des candidats de la session, cela n'a d'autre impact que d'abaisser le seuil d'admissibilité.

Une fois engagé le processus de correction, les binômes de correcteurs ont mis en œuvre les actions d'auto contrôle suivantes :

- échange des 25 premières copies corrigées pour comparer leurs notes ;
- concertation approfondie sur les copies ayant donné lieu à des écarts significatifs de jugement ;
- recours ponctuel à l'avis d'un autre binôme sur un cas atypique de réponse ;
- avant la fin du processus, comparaison des 3 meilleures et des 3 moins bonnes copies.

Au final, les légers écarts de notes moyennes entre les différents binômes ont pu être expliqués par le nombre de copies anormalement faibles ou au contraire de très bon niveau.

A noter : la présence de 2 copies présentant des signes distinctifs a abouti à l'élimination des candidats concernés.

Le jury remercie la direction et les services de l'IRA d'avoir permis et facilité cette organisation.

Pour l'avenir, le jury souhaiterait que l'IRA communique à chaque binôme après les 25 premières corrections les moyennes des notes attribuées par binôme afin de juger de la nécessité ou non, de renforcer la concertation inter binômes.

1.2 Observations à l'attention des futurs candidats

De manière générale sur la forme, il doit être redit aux futurs candidats qu'ils ne pourront obtenir des notes supérieures à la moyenne si :

- leur écriture est trop difficile à déchiffrer ;
- les fautes d'orthographe sont trop nombreuses (il faut relire sa copie) ;
- la syntaxe n'est pas correcte ;
- la copie n'est pas structurée ou le plan annoncé n'est pas respecté.

Toujours sur la forme, l'introduction doit poser le sujet et la conclusion ne peut apporter aucun point si elle n'est qu'une simple redite en résumé des propos précédents.

Sur le fond, les notes sont supérieures à la moyenne si les candidats font preuve de :

- concentration sur l'énoncé précis du sujet, ce qui suppose une réflexion préalable notamment au vu des documents joints (concours interne et 3eme concours) ;
- prise de recul, de hauteur de vue par rapport au sujet ;
- capacité d'analyse ce qui suppose de ne pas simplement recopier les données du dossier ;
- connaissances solides en culture administrative et institutionnelle ;
- pertinence dans les propositions.

S'agissant spécifiquement de la note du concours externe, peu de candidats ont présenté une très bonne copie et le réel effort d'analyse a été récompensé. Les candidats ont tout intérêt à s'imprégner de l'intitulé de l'épreuve (« *composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ...* permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats»). Ainsi la première démarche à conduire est de s'interroger sur les relations dans le sujet qui leur est proposé avec la liste des thèmes portés par l'arrêté définissant l'épreuve d'admissibilité.

Trop de candidats peinent à hiérarchiser leurs idées et agglomèrent l'accessoire à l'essentiel.

Les correcteurs ont relevé trop de digressions inutiles voire de propos de nature pseudo-philosophique (niveau comptoir de café), et une insuffisante qualité rédactionnelle au regard du niveau d'études des candidats.

Ils ont été souvent déçus par des copies énonçant le catalogue des mesures au lieu de répondre à la question posée (***comment l'Etat peut-il efficacement ...***) ; c'est certainement la question de l'efficacité qui présentait la difficulté essentielle du sujet. En l'occurrence il fallait pour cela parler de l'articulation avec l'action des nombreux autres acteurs impliqués, publics et privés et éviter les poncifs. La dimension européenne méritait aussi d'être appréhendée. Quelques copies ont soutenu que l'Etat est impuissant face aux défis auxquels il est confronté ; pourtant la complexité est inhérente à l'action publique.

La focalisation sur les dispositifs les plus connus a pu faire oublier l'essentiel : la fiscalité, la sécurité sociale, l'éducation. Les dispositifs d'évaluation des politiques publiques n'ont été traités que par les bonnes copies.

Le sujet se prêtait à l'expression d'une opinion personnelle à la condition d'être mesuré.

L'introduction pouvait opportunément poser la question du pourquoi chercher plus d'efficacité dans le contexte actuel et présenter la problématique.

Concernant les QRC, le niveau des connaissances est apparu insuffisant ; les questions étaient certes précises et il fallait avoir ardemment préparé cette épreuve pour la réussir. Par contre les réponses n'appelaient pas de longs développements.

S'agissant du concours interne, le jury a été étonné du manque de connaissances de l'univers administratif pour des candidats travaillant déjà au sein de l'Etat.

Mieux préparés sur la forme, les candidats leur sont souvent apparus manquer de recul et d'esprit de synthèse. Les meilleures copies sont celles qui ont développé des propositions opérationnelles.

Les candidats doivent être extrêmement attentifs à la gestion de leur temps afin de pouvoir composer la note administrative demandée et répondre aux questions posées. Une gestion du temps maîtrisée permet de gagner des points avec les questions ; cela suppose de l'entraînement. De même, la lecture rapide des documents, en particulier de nature juridique, est un exercice qui ne s'improvise pas.

Concernant le 3^{ème} concours, le sujet, qui portait sur la mise en place des emplois d'avenir de professeurs au sein des établissements locaux d'enseignement de l'Education Nationale, ne présentait pas de difficultés de compréhension. Les pièges à éviter par les candidats étaient, à titre principal,

- se perdre dans les documents et rendre une copie incomplète,
- oublier à qui était destinée la note,
- enfin le candidat doit structurer sa réponse, être très concis et opérationnel et donc trier dans les informations à sa disposition ce que les EPLE doivent savoir et non pas recopier tous les éléments.

Si le jury a, globalement, constaté une bonne préparation à l'épreuve de la note de synthèse, en revanche, les réponses aux questions, qui nécessitent la mobilisation de connaissances, ont été, souvent, peu approfondies. Les remarques, mentionnées ci-dessus, relatives au concours interne, s'agissant de la gestion du temps afin de pouvoir composer la note de synthèse demandée et répondre aux questions posées, conservent toute leur pertinence.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1 Observation sur le déroulement des entretiens

Le jury tient à noter la qualité de la préparation de l'IRA dans la constitution des trinômes qui ont permis de couvrir, lors des entretiens, un large spectre de sujets.

Le jury souligne également la qualité de l'accueil réservé aux candidats par les services de l'IRA. La parfaite organisation est à souligner.

Les membres du jury ont assisté, pour leur très grande majorité, à la formation commune organisée au sein de l'IRA. Cette pratique de partage préalable est très appréciable et appréciée.

Le contrôle qualité des épreuves orales a été mis en œuvre par la présidente afin d'assurer la parfaite équité entre les sous jurys, tant en terme d'attitude, de difficultés des questions, et d'évaluation. A cet effet, la présidente a assisté à plusieurs auditions et proposé à chaque sous jury des pistes d'amélioration. Elle a veillé à ce que l'échelle de notation des candidats soit cohérente entre chaque sous jury d'un même concours.

2.2 Observations sur les épreuves d'admission à l'attention des futurs candidats

Le jury adopte une attitude bienveillante et curieuse pour que chacun puisse donner le meilleur de lui-même et laisser à voir ce qu'il est vraiment ; mais **cette bienveillance se conjugue avec une grande exigence** ce qui peut créer, à la lecture des résultats, quelques surprises.

Les attentes pour les 3 concours sont toujours les mêmes :

- connaître l'environnement administratif et les 3 environnements de postes de débouché ;
- être capable de parler de soi et de ne pas réciter sa présentation ;
- être capable de s'exprimer de manière claire, de maîtriser ses émotions ;
- être capable de prendre du recul sur soi-même ;
- être capable de s'engager, de s'adapter, et de faire preuve d'imagination ;
- être capable d'entraîner, de motiver, de fédérer ;
- avoir le sens des relations humaines, de l'écoute, et de l'organisation ;
- se projeter de manière concrète dans les fonctions d'encadrement et dans les différents univers professionnels de débouchés ;
- être tout simplement sincère, naturel, et ne pas chercher à faire plaisir au jury.

Si ces critères n'étaient pas satisfaits aux yeux du jury, et compte tenu du fait que le doute ne profite jamais au candidat, **des notes éliminatoires ont été données. Mais elles ne doivent pas décourager les candidats à repasser les épreuves** ; il leur faut accepter cette évaluation, se remettre en cause, et identifier en quoi ils doivent progresser.

S'agissant du concours externe comme du troisième concours, la connaissance souvent trop rudimentaire de l'administration, ou trop parcellaire des univers de débouchés a été sanctionnée. Beaucoup s'illusionnent sur ce qu'est réellement le travail d'un cadre (débutant) en administration centrale.

Les candidats doivent aussi connaître les fondamentaux des droits et obligations des fonctionnaires et comprendre les attendus en terme d'éthique et de valeurs. A cet égard, le niveau souvent très élevé des études, notamment pour le concours externe, peut faire oublier à certains que l'humilité et l'abnégation font partie de l'éthique au service de l'Etat.

Le jury a apprécié de découvrir des candidats moins formatés que les années passées et relève la très grande diversité et richesse des profils du troisième concours.

Pour le concours interne, les candidats doivent montrer leur ouverture sur tous les postes offerts et sur l'exigence de mobilité ; cette capacité à se projeter dans d'autres univers et d'autres métiers que ceux déjà bien connus est essentielle.

Il est par ailleurs déterminant d'avoir bien mûri le changement de position dans la hiérarchie.

Les dossiers RAEP étaient plus complets et les projets plus mûris que l'an passé mais les candidats doivent éviter de se « survendre » car les mensonges sont vite repérés ; les annexes sont appréciées par le jury car souvent plus probantes quant à la réalité des fonctions exercées par le candidat.

3. STATISTIQUES

Les chiffres clés sont le taux d'absentéisme et le taux de sélectivité (présents/admis) :

- Pour le concours externe : 51,81% des inscrits présents ; taux de sélectivité 1/10 présents.
- Pour le concours interne : 64,74% des inscrits présents ; taux de sélectivité 1/11 présents.
- Pour le 3^{ème} concours : 66,67% des inscrits présents ; taux de sélectivité 1/11 présents.

Par rapport aux deux derniers recrutements : si les concours d'accès restent globalement attractifs et sélectifs, on observe néanmoins une baisse constante des inscrits sur le concours interne.

Concours	2012			2013			2014		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	70	52	8	67	50	8	69	51	9
inscrits	1382	960	149	1312	879	161	1317	851	151

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2014)

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	671	549	98
Admissibles	205	117	29
Barre admissibilité	9,5	9,06	10,75
% admissibles	30,55	21,31	29,59
Note la plus haute	1 ^{ère} épreuve : 17,73 2 ^{ème} épreuve : 16,20	14,28	14,81
Note la plus basse	0	0	0,75

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2014)

concours interne			concours externe			3ème concours		
Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)
note globale (note de synthèse + question)	6,97	2,62	composition sur un sujet d'ordre général	8,86	3,34	note globale (note de synthèse + question)	9,23	2,63
			Questions à réponse courte	7,08	2,93			

(1) l'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats admissibles

	Concours externe			Concours interne			3ème concours			Total général
	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	
Postes offerts			69			51			9	129
Inscrits	539	778	1317	294	558	852	60	91	151	2320
Admis à concourir	534	761	1295	291	557	848	57	90	147	2290
Présents écrits	299	372	671	186	363	549	36	62	98	1318
<i>% présents</i>	<i>55,99</i>	<i>48,88</i>	<i>51,81%</i>	<i>63,92</i>	<i>65,17</i>	<i>64,74%</i>	<i>63,16</i>	<i>68,89</i>	<i>66,67%</i>	<i>57,55%</i>
Admissibilité										
Admissibles	88	117	205	37	80	117	8	21	29	351
Barre d'admissibilité			9,5			9,06			10,75	
<i>% admissibles</i>	<i>29,43</i>	<i>31,45</i>	<i>30,55</i>	<i>19,89</i>	<i>22,03</i>	<i>21,31</i>	<i>22,22</i>	<i>33,87</i>	<i>29,59</i>	
Admission										
Présents	83	110	193	37	74	111	7	17	24	328
Admis liste principale	29	40	69	18	33	51	2	7	9	129
Barre d'admission liste principale			12,14			10,73			13,85	
Inscrits liste complémentaire	11	15	26	2	6	8	1	3	4	38
Barre d'admission liste complémentaire			11,6			10,35			12,85	
Taux de sélectivité (présents écrits/admis)	10,31	9,3	9,72	10,33	11	10,76	18	8,85	10,9	

En conclusion

Le jury se félicite de la coopération et des échanges avec la direction de l'IRA et son équipe ; il leur renouvelle leurs vifs remerciements pour leur engagement.

Il encourage les candidats n'étant pas reçus cette année à repenser leur projet et s'ils sont toujours sincèrement motivés, à se préparer de nouveau aux épreuves tant au plan des connaissances que des savoir-être.

* * * * *